

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES ————— 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 29 Octobre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 octobre

Budget des affaires étrangères

M. Hubbard propose de remplacer l'ambassadeur, agent du corps diplomatique, par un délégué du ministère des cultes qui traiterait avec le Vatican les questions relatives au clergé.

En quelques mots, le ministre des affaires étrangères fait justice de cette proposition bizarre. Il comprendrait, dit-il, qu'on proposât purement et simplement la suppression de tout représentant, conséquence de la cessation de toutes relations entre l'Etat et le Saint-Siège. C'est une politique qu'il ne se chargerait pas de défendre, mais c'est une politique. La proposition de M. Hubbard n'en est pas une.

M. Dumay défend le système de la suppression pure et simple de toute représentation auprès du Vatican.

M. Floquet, président, déclare le scrutin ouvert sur les propositions Hubbard et Dumay, qui ne font qu'une au fond, puisqu'elles tendent l'une et l'autre à la suppression du crédit affecté à l'ambassade française auprès du pape.

L'amendement est repoussé par 284 voix contre 210.

Différents chapitres du budget des affaires étrangères sont votés sans discussion.

Séance du 27 octobre

M. Dumas invite le gouvernement à intervenir dans la grève des verriers pour amener une solution amiable entre les patrons et les ouvriers.

Après un court débat dans lequel interviennent MM. Jules Roche, ministre du commerce, Dumas et Jourde, l'ordre du jour pur et simple, voté par 285 voix contre 161, met fin à l'incident.

Une demande de crédit déposée par le président de la commission du budget pour venir en aide aux populations éprouvées par les orages et les inondations amène à la tribune une demi-douzaine d'orateurs.

On adopte le crédit de 1,200,000 francs.

La situation de Madagascar

M. de Mahy ouvre le débat sur Madagascar en donnant lecture de la dépêche signalant la scandaleuse concession faite au syndicat anglais.

L'orateur commente cette dépêche et exprime l'espoir qu'elle ne soit pas exacte, car alors les Français auraient toutes les charges et les Anglais tous les bénéfices du protectorat de Madagascar.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, explique que la concession dont vient de parler M. de Mahy, par son étendue exagérée, par certaines de ces clauses, porte évidemment atteinte aux droits de la puissance protectrice.

Un des prédécesseurs du ministre actuel dans une note au gouvernement anglais, a fait ressortir ce qu'il y avait d'inacceptable pour le gouvernement français. Sur ces entrefaites, la concession a dû se trouver frappée de déchéance. Si elle a été renouvelée depuis, c'est à notre insu, car le premier ministre hova, interrogé à ce sujet, a toujours nié avoir renouvelé la concession. Par conséquent si malgré ses dénégations elle avait été renouvelée dans certaines conditions de secret et de mystère le gouvernement français ne la reconnaîtrait pas.

Pour donner plus de poids encore à son langage, le ministre a dit qu'il acceptait le vote d'un crédit demandé par M. de Mahy avec la signification donnée à ce vote par l'auteur de la proposition, c'est-à-dire avec la signification que la France entendait ne rien abandonner des droits que lui confère son protectorat sur Madagascar.

La Chambre a voté à l'unanimité la prise en considération de l'amendement de Mahy ayant pour objet d'inscrire au budget des affaires étrangères un crédit destiné à favoriser la colonisation française à Madagascar.

Suite du budget

Tous les autres chapitres du budget du ministère des affaires étrangères sont votés sans discussion.

Le vote du budget de la justice n'a soulevé aucun incident.

Celui des cultes est un peu plus cahoté : M. Leydet ayant eu l'idée de déposer une demande de scrutin sur la chapitre premier (personnel des cultes). C'est une façon muette de réclamer la séparation des Eglises et de l'Etat, sujet qui n'inspire plus l'éloquence de personne.

Le chapitre 1^{er} est adopté par 341 voix contre 138. Les autres chapitres sont votés à mains levées.

SÉNAT

Séance du 20 octobre

L'article 1^{er} du projet discuté dans cette séance porte que le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines est soumis aux obligations édictées par la présente loi.

M. Lenoël combat cette disposition en ce qui

concerne les femmes majeures. Elle porte atteinte, selon lui, à la liberté du travail de la femme et au principe de l'égalité.

M. Tolain, rapporteur, combat la thèse de son collègue et justifie la proposition de la commission.

M. Jules Roche, ministre du commerce, demande au Sénat de déclarer qu'il y a lieu de réglementer le travail des femmes. On décidera ensuite dans quelle mesure cette réglementation aura lieu.

Le Sénat vote l'adoption du principe, pour les femmes comme pour les filles mineures par 127 voix contre 75.

Les deux derniers paragraphes de l'article 1^{er} exceptent de la loi les ateliers dits de famille, à moins qu'ils ne soient classés au nombre des établissements dangereux et insalubres.

La commission admet dans ces ateliers, la présence d'étrangers comme manœuvres ou apprentis.

M. Richard Waddington demande au Sénat de repousser cette addition et de n'admettre l'exception de la loi que pour les ateliers strictement composés de membres de la famille.

La proposition de M. Richard Waddington, appuyée par le gouvernement, est acceptée par le Sénat. L'ensemble de l'article 1^{er} est adopté ainsi que l'article 2.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Fallières, garde des sceaux, fait savoir qu'il sera en mesure de soumettre jeudi prochain, au conseil de cabinet, le texte du projet relatif à la répression de la prostitution.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, communiquera le même jour à ses collègues un projet de loi concernant la création d'une caisse des musées.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a entretenu le conseil de l'accident de chemin de fer survenu à Moirans. Il a indiqué les mesures qu'il a prescrites sur le retard des trains. Aujourd'hui, se réunit le comité d'exploitation technique réorganisé ; M. Yves Guyot le saisira des diverses questions que soulèvent les récents accidents de chemins de fer.

M. Jules Roche, ministre du commerce et des colonies, conformément aux présentations du gouverneur général de l'Indo-Chine, a fait signer

un mouvement dans le personnel des résidents.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait approuver des promotions dans l'armée.

Nouvelles militaires

L'Echo de Paris annonce qu'afin d'assurer des secours éventuels aux représentants de l'ordre public, M. de Freycinet a fait introduire une nouvelle disposition dans le nouveau règlement sur le service des places. L'article 68 oblige tout militaire en uniforme à prêter spontanément main forte, même au péril de sa vie, à la gendarmerie et autres agents de l'autorité. Dans les moments de troubles, lorsqu'un petit nombre de représentants de la loi seront débordés, quand des gardiens de la paix aux prises avec des malfaiteurs voient les coupables prêts à leur échapper, l'hésitation n'est plus permise pour les militaires en permission qui s'exposeraient aux peines les plus rigoureuses en n'allant pas porter aide et assistance.

L'ambassade près le Vatican

On a distribué aux députés le texte de l'amendement au budget des affaires étrangères, déposé par M. Hubbard, et tendant à la suppression de l'ambassade française près le Vatican.

M. Hubbard propose, par cet amendement, de réduire à 30,000 fr. le crédit de 100,000 fr. inscrit de ce chef au budget, et de remplacer l'ambassadeur par un simple agent chargé des affaires ecclésiastiques.

Les états-majors allemand et autrichien

Sans avoir recours à une convention militaire, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ont établi un accord tacite, d'après lequel les deux armées pourraient, en cas de guerre, emprunter l'une à l'autre des généraux et des commandants supérieurs.

L'état-major de Vienne est en rapport constant avec celui de Berlin et, pour certaines affaires d'une nature particulièrement délicate, les deux bureaux ont créé un service commun.

La marine anglaise

Une vive émotion vient d'être occasionnée, dans le monde militaire et naval, en Angleterre, par un accident qui ébranle toute confiance dans la valeur des énormes pièces d'artillerie dont les plus nouveaux cuirassés sont armés.

On a constaté que le canon de 67 tonnes, placé à bord du navire de guerre *Howe* s'est fêlé. On a découvert que l'acier offrait le même défaut que celui d'autres pièces de même catégorie déclarées défectueuses il y a quelques temps.

Le *Howe* vient de recevoir l'ordre de se rendre à Portsmouth, pour la réparation du canon.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 64

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XV

L'ASILE DE NUIT

Mais quand elle vit que la directrice se rangeait du côté des bouches accusatrices, quand elle entendit la pauvre fille répondre qu'elle n'avait ni amis ni répondants, elle n'y tint plus, et c'est alors qu'elle laissa échapper son cri de générosité et de bravoure.

Il y eut un instant de silence général, motivé par cette intervention inattendue, puis la matelassière, très excitée :

— Vous répondez des autres ! lui demanda-t-elle, mais qui est-ce qui répond de vous ? Est-ce que nous vous connaissons ?

— Certainement que vous me connaissez ! dit la vieille avec une bonhomie non exempte de fierté, et si bien que vous n'oserez plus souffler mot quand vous saurez qui je suis. Madame la directrice, à qui j'ai remis mes papiers, va vous l'apprendre.

On attendit dans un profond recueillement les paroles de la directrice qui déclara solennellement, en montrant la vieille :

— Cette femme est une héroïne qui a droit à toute notre vénération : c'est Mme Stemmlé, c'est la mère Fanfare !

Cette révélation produisit un effet foudroyant. Toutes les mains se tendirent vers la patriote légendaire de La Loire.

Un cri unanime retentit :

— Vive la mère Fanfare !

Les malheureuses qui la terrassaient tout à l'heure sans pitié pour son âge ni pour sa faiblesse, se bousculèrent pour arriver jusqu'à elle, afin de lui donner des preuves de leur respect.

Quelques-unes s'agenouillèrent devant elle.

Maria Gross sa frappa la poitrine en criant :

— Pardonnez-moi !... je ne savais pas !... Je suis une brute !... pardonnez-moi !...

La matelassière, honteuse de ses violences, se baissa humblement jusqu'à terre et, dévotement, baisa le fond de la robe de la mère Fanfare.

La vieille femme rougit comme une fillette.

C'est trop !... c'est trop ! murmura-t-elle.

Pour faire cesser ce triomphe qui l'embarrassait, elle se tourna vers Rosa. La jeune fille, dont les nerfs se détendaient, était en proie à une violente crise de larmes.

Mme Stemmlé l'entoura maternellement dans ses bras et la couvrit de baisers.

Les autres femmes s'écartèrent avec respect, les laissant seules au milieu du dortoir. La directrice ouvrait de grands yeux, ne comprenant pas encore.

— Madame, lui dit la vieille, cette enfant est la

filie de ma propre sœur... c'est ma nièce que je retrouve aujourd'hui... vous pouvez lui rendre votre estime !... Dans notre famille, il n'y a pas d'espions, les Herz sont tous de bons Français et Rosa, j'en suis certaine, est digne de la mère Fanfare ! Si elle a été calomniée, elle se réhabilitera où j'y perdrai mon nom... Je l'aiderai à confondre les menteurs et les lâches !... Viens, ma fille, tu n'es plus seule à présent, je suis bien vieille, mais mon cœur est encore assez jeune pour t'aimer !...

Chez le peuple, la mobilité d'impressions est extraordinaire. Celle que l'on traitait d'espionne un instant auparavant, sur la foi d'un article anonyme paru dans un journal, celle qu'on accablait d'injures était maintenant considérée comme une innocente victime, comme une martyre, comme une sainte, depuis qu'on savait quels liens l'unissaient à la mère Fanfare.

Toutes voulurent exprimer à la fois le regret de leur conduite féroce.

L'aimable jeune fille essaya ses larmes, et tendant la main à Maria Gross qui, la première l'avait accusée.

— Je vous pardonne, lui dit-elle, l'amour de la patrie et la haine des traitres excuse tous les excès.

A ces mots, les femmes battirent des mains en criant :

— Vive la mère Fanfare ! vive Rosa Herz ! à bas les calomnieux !

On aurait porté la tante et la nièce en triomphe si la directrice ne s'était interposée.

— Allons, mes amies, dit-elle avec bonté cette scène n'a que trop duré, il est temps que tout ren-

tre dans l'ordre. Mettez-vous au lit, et permettez à Madame et à Mademoiselle d'en faire autant.

Maria Gross, la matelassière et toutes les autres se précipitèrent autour de Mme Stemmlé et de Rosa pour leur serrer les mains une fois encore puis les deux femmes rentrèrent dans leur chambre, en se tenant étroitement enlacées.

Quand elle fut seule avec sa tante, la jeune fille lui fit le récit fidèle de tout ce qui lui était arrivé depuis la mort de son père, et simplement, sans amertume raconta ce qu'elle avait souffert.

— Pauvre martyre ! s'écria la mère Fanfare attendrie par tant de malheurs immérités et supportés si dignement.

— Et vous, ma tante, demanda Rosa, ne m'apprendrez-vous pas ce que j'ignore encore de votre histoire ?

— Dame, ma fille, tu sais à peu près tout, ce bon diable de Gobeux t'a parfaitement renseignée.

— Oui, mais à l'hôpital, quels étaient ces entretiens mystérieux que vous aviez avec le directeur.

— Je vais t'expliquer ça, ma chérie ; c'est encore à cause de mon satané caractère. Il faut dire que le directeur de l'hôpital avait été volontaire à la guerre et que, plus d'une fois, nous avons eu l'occasion de faire le coup de fusil côte à côte. Je ne pouvais pas deviner que je le rencontrerais là, mais tu vas voir. La première fois qu'il passe devant mon lit, il me reconnaît. Moi, j'ai la faiblesse de ne pas vouloir que tout le monde sache ma malheureuse position.

On ne vit pas de la charité publique quand on a la croix de la Légion d'honneur !... Alors, je

Russie

D'après des avis de Kief, de graves désordres antisémitiques se sont produits récemment dans plusieurs localités du gouvernement de Tschernigow et, notamment, dans la petite ville de Starodub. Trente juifs ont, paraît-il, été tués et cinq cents de leurs coreligionnaires grièvement blessés. De plus, toutes les maisons et magasins appartenant à des israélites ont été pillés et incendiés par la foule en délire. La police sympathisait ouvertement avec les émeutiers, et ce n'est qu'à grand peine que les troupes réquisitionnées sont parvenues à rétablir l'ordre, au moins partiellement. Les anarchistes avaient, dit-on, répandu le bruit que les juifs avaient accumulé secrètement de grandes quantités de blé pour provoquer une hausse de prix. C'est cette rumeur qui déclencha la colère de la foule et provoqua ces regrettables excès.

Le déraillement de Moirans

Grenoble, 27 octobre.

Ce soir à quatre heures ont eu lieu les obsèques de Mme Détrouat et de M. Prevost, les deux victimes de la catastrophe de Moirans. Derrière le convoi funèbre, qui s'est dirigé vers la gare, marchaient le sous-préfet de Saint-Marcellin, le maire et l'adjoint de Moirans.

La voie est toujours obstruée; elle ne sera libre que demain.

28 octobre.

L'état des blessés s'améliore de plus en plus. La situation de M. Allègre, de Domène, qui a deux côtes brisées et des lésions internes, inspire toutefois d'assez vives inquiétudes.

Hier, les autorités judiciaires ont procédé à une minutieuse enquête. Il est probable qu'aucun agent du P.-L.-M. ne sera poursuivi. Quant à l'enquête de la Compagnie, elle n'est pas encore terminée; mais il semble que le déraillement est dû au service de la traction.

La pente est très accusée entre Voiron et Moirans, elle atteint jusqu'à 18 millimètres par mètre, et les trains qui, sur ce parcours, devraient ralentir leur allure, l'accélérent le plus souvent, c'est ce qui est arrivé avant-hier; en outre on avait placé en tête du convoi une machine utilisée pour les trains de marchandises et qu'on ramenait au dépôt de Grenoble; derrière se trouvait une seconde machine, plus légère, et, comme le train marchait à une vitesse de 75 à 80 kilomètres à l'heure, il y eut une véritable lutte entre les deux machines de forces inégales. Par suite du violent mouvement d'avant en arrière de la première, la seconde recut de telles secousses, qu'elle sortit des rails, et entraîna le convoi à sa suite.

Au moment de l'accident, le mécanicien a serré le frein, mais celui-ci n'a pu actionner que les wagons de tête, car la secousse a rompu la communication du frein; aussi les wagons du milieu, dont la vitesse n'a pas été ralentie, ont-ils culbuté, les uns sur les autres; c'est ainsi que deux d'entre eux et le fourgon ont été littéralement broyés.

Les inondations

Carcassonne, 27 octobre.

Si le chef-lieu du département a beaucoup souffert de l'inondation, les autres communes n'ont pas été épargnées, de leur côté :

Trèbes. — Cette commune a été particulière-

ment atteinte par le sinistre, et au moment où la crue avait acquis toute son extension, le pays situé entre Carcassonne et ce village ne formait qu'une vaste plaine liquide. Les ravages sont considérables : un certain nombre de maisons sont démolies, rasées au niveau du sol; à l'entrée du pont, on est frappé par la vue de décombres informes, de tas de moellons écroulés et d'aspect lamentable; d'autres immeubles ont reçu la visite de l'eau, qui s'est contentée d'enlever le mobilier et d'enfoncer des portes, sans démolir les murs; l'usine Guiraud s'est en partie effondrée, et le flot a enlevé une grande partie des marchandises de la briqueterie Fournial; dans une rue, on remarque un ravin de deux mètres de profondeur, produit par un effondrement du terrain.

La nuit précédente, un habitant, voyant sa maison subitement envahie par le torrent impétueux, a fait monter sa femme sur le toit et a escaladé lui-même, tenant son enfant, un arbre situé près de sa demeure; ces malheureux sont restés de longues heures dans cette terrible situation, attendant, avec une anxiété aisément concevable, qu'on leur portât secours.

Les dégâts matériels sont très importants; les vignes sont littéralement ravagées.

Cazilhac. — La crue a commencé samedi soir, à 4 heures : les ruisseaux voisins du village se sont répandus dans les terres riveraines; à 3 heures et demie du matin, l'inondation avait acquis toute son extension, dévastant principalement la partie basse de la commune. Il n'y a pas de maisons écroulées, mais des pans de murs ceinturant des jardins et des propriétés ont été démolis par le flot; les terres, les vignobles surtout, ont beaucoup souffert, une grande quantité d'animaux domestiques ont été perdus.

Certaines personnes ont couru de réels dangers, entre autres les métayers de M. de Roland, qu'on a été obligé de sauver, au moyen d'échelles, de leur logis cerné par les eaux.

Villedubert. — Les propriétés ont été entièrement inondées. L'Aude a démolie une partie du talus du canal et s'y est jetée; le Fresquel a envahi plusieurs propriétés.

Dans le Domaine Escourrou, le flot a noyé des bœufs dans des étables, et les fermiers de la propriété n'ont dû leur salut qu'à la fuite.

Malves. — Le Clamou, gonflé par les pluies et la crue, a changé de lit : il passe dans les terres du château de Malves, ravageant les vignes péniblement reconstituées et démolissant des pans de murs entiers; la dévastation est terrible; rien d'attristant comme le spectacle de ces plaines recouvertes de limon jaunâtre et de gros cailloux, remplaçant maintenant la belle verdure qui les ornait auparavant.

Aragon. — L'orage du 24 au 25 courant a causé des dégâts considérables : terres labourables, vignes, jardins, tout a été dévasté; les arbres ont été arrachés, les murs de certaines propriétés riveraines des cours d'eau ont été emportés; dans les chemins, l'eau a creusé des trous de deux mètres de profondeur; le pont, qui se trouve à l'entrée du village du côté de Carcassonne, a été emporté par moitié et ce qui reste menace ruines.

Padern. — A 6 heures, le Verdoube, grossi par tous ses affluents, a débordé sur tout son parcours, emportant tout ce qu'il rencontrait sur son passage.

Les propriétés voisines de la rivière ont été

je ne me connais aucun ennemi; qui soupçonnez vous donc ?

— Cela n'est pas malin à deviner. C'est cette vipère de Catherine dont tu m'as parlé ! Elle ne s'est jamais consolée de voir que tu lui avais enlevé son amoureux, pardieu !

— Catherine ? Oh ! ma tante, vous la jugez mal. C'est une fille jalouse, emportée, mais reconnaissante et serviable. D'ailleurs, je vous l'ai dit, nous avons fait la paix à Paris quand nous nous y sommes rencontrés la première fois. J'ai vaincu cette nature ombrageuse en lui rendant le bien pour le mal.

— Tu crois ça, toi ? fit la mère Fanfare en haussant les épaules; tu ne connais pas ces brigands d'Allemands, fille !... C'est comme ces mauvais chiens à qui l'on jette de la viande et qui vous mordent en faisant semblant de vous lécher. Crois-moi, tant que cette affreuse Catherine et ce gueux de Frédéric ne seront pas hors d'état de te nuire, il faut ouvrir l'œil, et le bon ! Oh ! si jamais je les tiens dans mes griffes, ces deux être-là, ils passeront un mauvais quart d'heure ! La vieille semblait rajournée; on eût dit qu'elle avait retrouvé sa force et son énergie des anciens jours de combat et d'héroïsme. Elle ne tremblait plus et les rides de ses paupières disparaissaient sous les éclairs de son regard expressif et résolu.

— Mais, continua-t-elle, nous aurons tout le temps de reparler de cela, demain. Ce soir, il se fait tard, au dodo, ma petiotte !... c'est l'heure de la retraite et le couvre-feu a sonné à la caserne. Après une nuit paisible, elles se levèrent toutes les deux, le sourire aux lèvres et l'espoir au cœur. Dès qu'elles furent descendues dans la salle, la

naturellement les plus éprouvées : beaucoup d'oliviers et d'autres arbres fruitiers ont été déracinés. Le nombre des plants américains inondés puis emportés en même temps que les terrains, est incalculable.

Le hameau du Devois, sur le territoire de la commune de Cucugnan, où deux maisons se sont écroulées, a été particulièrement éprouvé. Un matelas et divers autres objets mobiliers, pouvant appartenir aux propriétaires de ces habitations, ont été retrouvés dans des vignes, du côté de Marsa.

Le moulin à farine dit Ribaute a été également détruit; cette usine, appartenant à la commune de Duilhac, existait depuis un temps immémorial.

De mémoire d'homme, on n'avait vu un pareil désastre.

Ici, tout le monde est consterné.

LES VICTIMES

Voici, à cette heure, le chiffre officiel des victimes qui ont trouvé la mort dans le terrible sinistre :

Limoux, 7; Carcassonne, 2; Narbonne, 1; Lagrasse, 1; Rieux-Minervois, 1; au total, 12 morts.

Dans la matinée, on a procédé à l'enlèvement des victimes. Rien d'aussi triste, rien d'aussi navrant.

C'est d'abord Mme Raynaud, méconnaissable, qui tient enlacés les cadavres de son fils et de sa petite fille, âgée de neuf ans.

Puis, M. Trauque, 50 ans, et sa femme, 23.

Puis encore Mme Ducasse, 30 ans, et sa fille. M. Ducasse allait sauver sa femme, il lui tendait la main, la maison s'écroule, Mme et Mlle Ducasse sont brisées par l'éboulement, couvertes de ruines. Par un fait extraordinaire, M. Ducasse n'a pas une égratignure, il reste debout sur les décombres, séparé de sa femme et de sa fille par six pieds d'éboulement.

ORGANISATION DES SECOURS

M. le préfet a déjà alloué les sommes suivantes sur les fonds départementaux disponibles dans « les crédits pour extrême misère » :

Limoux, 500 fr.; Rouffiac-des-Corbières, 300 fr.; Couiza, 300 fr.; Puichéric, 300 fr.; Lagrasse, 60 fr.

D'un autre côté, après avoir télégraphié les détails du désastre à M. le ministre de l'intérieur, M. Bévérini-Vico, après son retour de Limoux et sa visite dans les faubourgs ouvriers de Carcassonne, a adressé une nouvelle dépêche au ministre, dans laquelle il lui fait connaître « qu'il a absorbé les ressources départementales disponibles; que les demandes de secours arrivent de tous côtés, et qu'il sollicite du ministre l'ouverture d'un premier crédit aussi élevé que possible pour assister les plus nécessiteux. » Il a fait connaître, en même temps, à M. le ministre qu'il fait procéder à une évaluation sommaire des pertes et des dégâts, mais qu'on peut affirmer, dès à présent, que les résultats de cette première vérification sont affligeants.

M. le préfet a terminé sa dépêche en déclarant que cette inondation est un véritable malheur public pour le département.

Limoux, 27 octobre.

La ville de Limoux est dans un état de ruines épouvantables; la plupart des rues couvertes de limon, des maisons effondrées, des murailles étendues à terre, des édifices qui s'écroulent à tout instant, l'eau et la boue dans les maisons.

directrice leur fit dire de passer à son cabinet. Elle les reçut avec bonté et, s'adressant d'abord à Mme Stemmlé :

— J'ai une heureuse nouvelle à vous annoncer, lui dit-elle. Dès votre entrée dans cette maison, j'ai pris la résolution de ne plus permettre que vous en sortiez. Pour cela, il fallait vous y procurer une position honorable. Sans vous en avertir, j'en ai référé par lettre au conseil de notre œuvre, et j'ai reçu ce matin la réponse de Madame la Présidente : Vous êtes nommée concierge-gardiennne de l'asile; c'est vous qui, à l'avenir, serez chargée de recevoir les pensionnaires. C'est un poste modeste, mais où vous nous rendrez de grands services. Vous aurez à défendre l'accès de la maison aux vagabondes indignes d'intérêt et à m'aider à faire exécuter le règlement. Personne mieux que vous ne saura respecter la consigne et obliger les autres à la respecter. Une de nos nouvelles dames patronnesses se rendra ici aujourd'hui même, sa visite m'est annoncée officiellement; c'est elle qui vous installera dans vos nouvelles fonctions.

La pauvre femme était si émue qu'elle ne pouvait répondre.

Avec son passé glorieux, il lui eût été facile d'obtenir une pension du gouvernement ou un bureau de tabac; mais pour obtenir, il fallait solliciter, et, si elle savait se dévouer, elle ignorait l'art des basses intrigues. D'ailleurs, disait-elle, une pension, c'est pour les paresseux; un bureau de tabac, passe encore !... je le tiendrai moi-même... ce sera une occupation et non une aumône !... qu'on me l'offre, je l'accepterai.

On le lui eût accordé si elle l'eût demandé,

Des mesures d'ordre, vont être prises; deux pelotons de dragons sont à Limoux, l'infanterie arrivera demain probablement, les agents-voyers et architectes sont réquisitionnés et vont visiter les maisons pour prévenir ou avertir des écroulements.

Les appareils télégraphiques de Limoux n'ont pu être sauvés que grâce au courage des employés Ribes et Canerivière, qui lançaient encore des dépêches pour prévenir de la crue, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles.

Les pertes se chiffrent par des centaines de mille francs. Dans la moitié des maisons, tout est avarié.

Chez M. Peyre : l'eau a emporté cinq cents muids de vin.

Le moulin de M. Imbert, minotier, n'a pas été complètement rasé, mais l'outillage est enlevé, ainsi que cinq cents hectolitres de blé et cinq cents balles de farine.

Chez certains notaires, les minutes ont été enlevées; chez les négociants, des billets de banque et les livres.

L'imprimerie Talamas est complètement détruite.

Dans certaines rues, l'eau s'est élevée jusqu'à quatre mètres, nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas eu plus de morts.

A la prison, les prisonniers et le géolier ont été envahis par l'eau.

Saint-Couat. — Dans les vignobles des greffes jeunes ont été déracinées, des arbres et des murs renversés.

A Saint-Couat, les pertes sont sérieuses. Vers cinq heures du matin, l'eau arrivait dans le village avec une grande impétuosité. Dans un clin d'œil, la partie basse de la localité était inondée. Les habitants, désespérés, gagnaient le premier étage, jetant des cris d'appel, implorant du secours.

Dans le magasin de vin de M. Vieu, un domestique a été obligé de grimper sur un tonneau pour ne pas être victime de l'inondation. Et là, seul, abandonné de tous, il assistait à un spectacle qui n'était certes pas fait pour le rassurer, les tonneaux vides se retournaient sens dessus dessous, une vingtaine de demi-muids dont quelques-uns étaient pleins étaient emportés par le courant. Ce n'est que le soir à 3 heures, qu'on a pu le délivrer.

La cave de M. Lignères, ainsi que le parc, ont beaucoup souffert. Dans la cave, les tonneaux vides ont été renversés, des demi-muids emportés; le vin n'a pas été retrouvé.

La fabrique de M. Camp est aussi très éprouvée. A 6 heures, les domestiques, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, conduisaient les chevaux dans la partie haute du village. La domestique, surprise par la crue, a eu à peine le temps de prendre son enfant et de gagner le premier étage.

Deux wagons de pierres de charbon empilées ont été emportés; on ne sait ce qu'ils sont devenus.

Tous les animaux de basse-cour, ainsi que les chèvres, ont été victimes de l'eau.

Pulchéric. — Un homme de 50 ans environ a failli perdre la vie; il attendait un bateau de secours lorsque le mur qui le supportait s'est écroulé subitement; il ne s'est fait, miraculeusement aucun mal.

Les propriétaires des métairies de l'étang de Marseille sont sur les toits avec leurs domestiques. Un service de bateaux fait le sauvetage.

mais elle jugea toute démarche humiliante et indigne d'elle, elle préféra endurer sa misère plutôt que d'aller faire des courbettes dans les bureaux du ministère.

A l'asile de la rue Saint-Charles on lui proposait un emploi honorable; elle n'avait aucune raison pour refuser. Aussi répondit-elle :

— Je vous remercie, Madame, j'accepte avec reconnaissance l'emploi que je dois à vos bontés plus qu'à mon petit mérite; sans me vanter tout de même, je crois pouvoir affirmer que vous aurez un fameux chien de garde dans la personne de la mère Fanfare ? Mais ce n'est pas tout : Voilà un enfant, ajouta-t-elle, en montrant Rosa, que j'aurais eu un vif plaisir à garder avec moi, je suis sûre que vous m'y autoriserez, mais en y réfléchissant bien, je trouve que sa place n'est pas ici. Il vient de braves femmes et d'honnêtes filles dans cette maison, mais il faut avouer qu'il y entre souvent aussi certaines créatures avilies, dégradées...

— Je voudrais lui épargner certains contacts... et, malgré tout le désir que j'aurais eu de ne pas me séparer d'elle, je viens vous prier d'essayer de la placer dans une famille où j'en suis sûre, on n'aura pas à se plaindre de ses services.

— Qu'en pensez-vous, Mademoiselle ? demanda la directrice en se tournant toujours vers Rosa.

— J'aurais préféré ne pas quitter ma tante, mais je dois m'incliner devant sa sagesse.

(A suivre.)

A. SIRVEN, ET A. SIÉGEL.

Tous les animaux domestiques et de basse-cour ont péri.

Homs. — De mémoire d'homme on n'avait vu, à Homps, une crue si forte et surtout si subite.

Sur le matin, les eaux ont continué à monter; à 5 heures, le deuxième étage était complètement envahi.

A deux kilomètres en amont, deux malheureuses familles, surprises par les eaux, ne purent abandonner leurs maisons, situées à cent mètres l'une de l'autre.

La famille Soler, d'origine espagnole, composée du père, de la mère et d'un enfant de 15 ans, avait dû se réfugier sur le toit de son habitation où l'eau venait leur effleurer les pieds.

Les mille personnes témoins de cet incident ne poussèrent plus qu'un cri. Mais les trois vigoureux sauveteurs saisissent chacun un de ces malheureux et les ramènent sains et saufs sur la rive.

Pendant ce temps, on avait amené de Laredorte un canot plus grand et plus solide; le jeune Soulié y prend place avec M. Baptiste Azibert, et tous les deux se dirigent vers l'autre maison, recueillent les deux fillettes, le père et la mère et les ramènent sur la rive aux applaudissements de la foule qui remerciait ainsi les courageux sauveteurs des actes de dévouement qu'ils venaient d'accomplir.

Madrid, 27 octobre.

Une neige abondante est tombée à l'Escurial. Le thermomètre est descendu à 4 degrés au-dessous de zéro.

La crue de la rivière Sègre a atteint 2 mètres 1/2 et a causé de grandes inondations aux environs de Lérida. Un tunnel entre Vilches et Santa-Elena s'est écroulé sur la ligne de Madrid à Séville; un train de marchandises a déraillé; la voie est obstruée.

Grenade, 27 octobre.

De nouvelles inondations sont signalées au village de Gualchos. Le village d'Orde est entièrement inondé; les dégâts sont énormes. Toutes les communications sont coupées.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

VOTE SUR L'AMENDEMENT DUMAY

Dans le scrutin sur l'amendement de MM. Dumay et Hubbard, tendant à la suppression de l'ambassade au Vatican, tous les députés du Lot ont voté pour, à l'exception de M. Rey, qui s'est abstenu.

NOS COMPATRIOTES

M. Rossignol, de Cahors, directeur de l'intendance au ministère de la guerre, est mis en réserve, sur sa demande.

M. Carvalho a fait débiter, dimanche soir, dans Richard Cœur de Lion, un jeune ténor, M. Jules Cogy. Il a obtenu un vif succès dans l'air « Si l'univers m'abandonne » et dans le duo où l'excellent baryton Soulaacroix lui donnait la réplique et qui a dû être bissé.

La célèbre romance de Blondel a valu à M. Soulaacroix les applaudissements auxquels il est accoutumé.

VOL DE FRUITS

Procès-verbal a été dressé contre la nommée D. N., demeurant à Cahors pour vol de fruits dans la propriété d'autrui. Le produit de son vol a été saisi sur la place du Marché par l'agent de service Roumec.

Cette femme a été condamnée d'autres fois pour des faits de même nature.

ASSISES

Trois affaires seront soumises au jury des assises du Lot, au mois de novembre prochain :

- 1° Affaire Guillot, ex-notaire à Duravel : abus de confiance, faux et usage de faux;
2° Affaire Rouan, cocher à Capeyre (Martel) : incendie volontaire;
3° Affaire Poujade, cultivateur à Mazeau (Montfaucon) : attentat à la pudeur avec violence.

LE CONVENTIONNEL CAVAIGNAC

On écrit de Gourdon à l'Alliance Républicaine: Un de nos confrères fait un rapprochement curieux. Il reproduit ce passage du Journal la République, publié à la date de vendredi 27 octobre 1848 :

On sait que le général Cavaignac, compris dans la liste des proscrits de 1814, s'était réfugié en Belgique ou il est mort en 1828.

Il a été enseveli à Ixelles, où on lit l'inscription suivante sur la modeste pierre sépulcrale qui recouvre sa tombe:

R. F.

Ici repose après une vie agitée, utile à la liberté et à la patrie, honorablement terminée.

P. P. CAVAIGNAC

Député du département du Lot à la Convention nationale, représentant du peuple auprès des armées de la République, l'un de ses représentants et consuls généraux en Orient, mort à Bruxelles dans sa soixante-huitième année.

Il résulterait donc de ce document, publié au moment de l'élection présidentielle, du 10 décembre 1848, que le Conventionnel gourdonnais, père du général Cavaignac, et le général Boulanger, reposent dans le même cimetière.

A cette curieuse coïncidence, ajoutons quelques détails locaux.

Le célèbre conventionnel était notre concitoyen. La maison qu'il habitait existe encore et est située sur la petite place St-Pierre. Elle est remarquable par un superbe portail en bois sculpté surmonté d'un œil-de-bœuf avec grille en fer et en fleurs de lys également en fer. Cette maison qui se trouve entre celles de MM. Victor Métadié, boucher, et Cyprien Figeac, sabotier, appartient aujourd'hui à M. J.-P. Métadié.

Terminons enfin cette courte notice par une légende qui se rencontre encore beaucoup dans notre bonne ville :

Sous la Terreur, Cavaignac qui faisait partie des Municipaux qui administraient alors Gourdon, fut la cause que l'église St-Pierre ne fut pas démolie. Plusieurs de ses collègues voulaient que ce magnifique monument fût rasé, mais Cavaignac s'y opposa énergiquement. Comme on lui demandait quelles étaient les raisons qui motivaient son refus : « Où mettez-vous cette énorme quantité de matériaux ? » répondit-il. Cette sage et juste réponse déconcerta les exaltés révolutionnaires gourdonnais, et l'église fut sauvée de la pioche des démolisseurs.

A cette époque (1791), Cavaignac, qui n'avait encore que 30 ans, était le procureur de la commune à Gourdon; lorsque parut le décret déclarant la Patrie en danger, notre illustre concitoyen donna sa démission de procureur et partit pour aller défendre le territoire français menacé par les armées étrangères.

Les régiments mixtes d'infanterie

Le mode de formation des régiments mixtes d'infanterie intéressera sans doute nos lecteurs.

On sait que nous possédons 145 régiments subdivisionnaires de l'armée active et 145 régiments subdivisionnaires de l'armée territoriale.

Les dépôts afférents à chacun des régiments étant mis de côté, il y a par subdivision régionale, 1 régiment actif à 4 bataillons qui tire ses réservistes de la subdivision et un régiment territorial à 5 bataillons qui tire également ses réservistes de la même subdivision. Pour la totalité des 145 subdivisions (chaque région de corps d'armée contenant 8 subdivisions, la 145e division étant celle de la Corse, l'Algérie et les autres colonies se trouvant d'ailleurs en dehors), la totalité des bataillons est donc de 1.305 dont 580 actifs et 725 territoriaux.

D'après les nouvelles dispositions prises en vertu de la loi du 21 juin 1890, chaque régiment subdivisionnaire actif se mobilise à 3 bataillons. Le 4e bataillon de ce régiment, qui ne comprend en temps de paix que les cadres d'officiers et des sous-officiers se fond avec les 1er et 2e bataillons du régiment territorial de la subdivision, et après avoir pris ses réserves dans cette subdivision, et sert de noyau à un régiment mixte à 3 bataillons qui prend, comme numéro d'ordre, le numéro du régiment actif auquel appartient le 4e bataillon, augmenté de 200. Enfin, chaque régiment territorial est formé des 3e, 4e et 5e bataillons du régiment, le 5e bataillon étant composé de réservistes territoriaux.

Nos forces en infanterie comprennent donc 145 régiments de ligne à 3 bataillons numérotés de 1 à 145, soit 435 bataillons, puis 145 régiments mixtes à 3 bataillons, numérotés de 201 à 345, soit 425 bataillons. La première constitution des régiments mixtes a lieu cette année, en totalité pour ceux des régiments territoriaux à numéros impairs, en partie pour ceux de ces régiments qui reçoivent des bataillons de régiments territoriaux à numéros pairs; la constitution de ces derniers aura lieu l'an prochain.

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Voici la circulaire envoyée par les préfets aux maires de leurs départements respectifs au sujet de cette importante opération :

« Aux termes de l'article 1er du décret du 2 février 1852, la révision des listes électorales doit commencer le 1er janvier de chaque année.

« A cet effet vous devrez convoquer le conseil municipal à l'effet de procéder à la désignation : 1° du délégué qui doit concourir avec le maire et le délégué de l'administration à l'établissement du tableau rectificatif; 2° des délégués qui, avec les membres précédents doivent former la commission chargée de statuer sur les réclamations.

« Je crois inutile de reproduire les instructions détaillées que mes prédécesseurs vous ont adressées en 1884 et 1885 sur les diverses opérations de la révision annuelle des listes électorales. Je me bornerai à vous rappeler la circulaire du 25 janvier 1888 sur la publicité à donner aux

décisions des commissions municipales de jugement. Bien qu'aucune disposition législative n'ait prescrit cette publicité, elle présente de réels avantages en abrégant sensiblement la période pendant laquelle les décisions de ces commissions peuvent être attaquées, de manière à laisser en suspens au 31 mars le nombre le plus restreint possible de contestations.

« Des instructions antérieures vous ont signalé la loi du 4 mars 1889 portant modification à la législation des faillites (art. 21 et 85), et aux termes de laquelle les débiteurs admis au bénéfice de la liquidation judiciaire sont électeurs, sans toutefois devenir éligibles.

« Le même bénéfice est accordé aux anciens faillis concordataires ou excusables, et à ceux dont le concordat aura été homologué ou l'excusabilité reconnue, après la promulgation de la loi nouvelle, bien que la faillite ait été entièrement prononcée, sous la réserve que la qualité d'électeurs leur soit reconnue par jugement et dans les délais déterminés.

« La circulaire du 30 janvier 1888 a exposé l'économie de la loi du 25 janvier 1889, tendant à rendre à diverses catégories de condamnés leurs droits de vote et d'éligibilité, à l'expiration de leur peine.

« Je ne puis que me référer à cette instruction et au tableau des incapacités électorales qui y est annexé.

« Je ne saurais trop vous recommander de contribuer, autant qu'il dépendra de vous, à ce que les formalités que comporte la révision s'exécutent dans les délais prescrits par la loi. »

Figeac

Par arrêté présidentiel, M. Mage, avocat, est nommé juge suppléant près le tribunal civil de Figeac.

Pomarède

Le 26 courant, un incendie, dont la cause est inconnue, a détruit une maison et une grange appartenant à M. Broucart Pierre, propriétaire à Pomarède, canton de Cahors.

Les pertes qui s'élevèrent à 1,900 fr., sont couvertes par une assurance à la Confiance.

Montcuq

La gendarmerie de Montcuq a mis en état d'arrestation, le nommé Arnaud Paul, garçon de café, originaire de Marseille, pour avoir volé à M. Rouquié, débitant à Cahors, rue des Boulevards, chez lequel il prenait pension, une paire de bottines, et des ouvrages d'Alfred de Musset.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Cahors, Arnaud s'est vu confirmer pour supplément d'informations, le mandat de dépôt décerné contre lui.

AVIS

M. Cavaillé prévient le public qu'il ne paiera plus à l'avenir les dettes que pourrait contracter son épouse, Germaine Bédriènes, receveuse des postes à Cénévières.

FAITS DIVERS

Eléphant en ballade

On lit dans les Nouvelles, de Toulouse :

Samedi, vers 8 heures, un des éléphants du cirque Allégria, s'est échappé de l'écurie au moment où on le faisait boire; il a d'abord parcouru le jardin du Pré-Catalan ainsi que le laboratoire du café où il a fait de nombreux dégâts en brisant les glaces, le billard et d'autres objets à coups de trompe. De là ce dangereux promeneur est sorti sur la voie publique et après avoir traversé les allées Lafayette, il s'est introduit dans la maison portant le n° 55. Il est alors monté à l'entresol où il a brisé la porte de l'appartement occupé par M. Struxiano; mais il n'a pu pénétrer dans la chambre, l'entrée étant trop étroite. Le dompteur Thompson, averti en toute hâte est arrivé sur les lieux et a pu d'un geste metre fin aux petites excentricités de l'indiscret pachyderme, qui a suivi son maître docilement jusqu'à l'écurie.

Les dégâts occasionnés par cette escapade d'un quart d'heure sont assez importants.

Il n'y a pas eu d'accidents à déplorer.

TERRIBLE INCENDIE EN SUISSE

Berne. — Meiringen tout entier, sauf l'église, l'hôtel Sauvage et deux ou trois maisons, est brûlé.

Le feu avait gagné une forêt, mais on a pu l'éteindre.

Beaucoup de bétail a péri dans les flammes, mais il n'y a eu aucune victime humaine.

Un millier de personnes environ sont sans asile.

Le 10 février 1879, le village de Meiringen avait déjà été incendié. Toutefois le désastre actuel dépasse tout ce qu'on peut imaginer. L'intensité du foyer de l'incendie était telle que jusque sur les bateaux à vapeur du lac de Brienz, on en ressentait la chaleur. Des brandons et des papiers enflammés volaient jusqu'à dix ou douze kilomètres sous l'impétuosité du vent.

Un petit hameau voisin de Meiringen est également brûlé.

Découverte d'une Ville

On vient de découvrir, dans l'Asie centrale russe, les restes d'une ville importante qui était composée entièrement de cavernes taillées dans le roc. Cette ville était située sur la rive droite de l'Amou-Daria (Oxus), dans le voisinage de la ville bokare de Karkir.

Cette ville souterraine paraît, à en juger par les inscriptions, monnaies, etc., qu'on y a trouvées, avoir existé au deuxième siècle avant notre ère. Certaines habitations sont à plusieurs étages. Il y a des rues et des places dont quelques-unes seulement sont obstruées par les ruines.

Tout un village en correctionnelle

Une assez curieuse affaire va se juger sous peu de jours au Landgericht de Mulhouse. Tout un village, celui de Stœken — canton de Massevau — comparaitra, la moitié comme témoins, l'autre moitié comme accusés.

Voici les faits :

Le 14 octobre, vers minuit, les douaniers allemands de garde sur la frontière franco-allemande guettaient les gens de Stœken, qu'il savaient devoir revenir de Rougemont — territoire de Belfort — chargés d'alcool de contrebande. Les fraudeurs furent en effet surpris et allaient être arrêtés. Une lutte s'engagea entre eux et les gabelous, dont l'un fut blessé.

Les contrebandiers purent s'enfuir en abandonnant leurs charges. Mais ils avaient été reconnus, et le lendemain les douaniers et les gendarmes procédèrent à leur arrestation, à leurs domiciles respectifs.

Les coupables opposèrent une certaine résistance et l'on tenta même dans le village de les délivrer. Force resta aux agents qui firent un rapport au parquet, qui a décidé de sévir contre les gens de Stœken.

COMBAT DE FAUVES

Un drame émouvant vient de se passer au jardin zoologique d'Anvers.

L'administration avait décidé depuis quelques jours d'accoupler un de ses superbes lions de l'Atlas avec une magnifique lionne, dont elle avait fait l'acquisition il y a peu de temps; vendredi, on croyait le moment venu de les mettre ensemble.

Les deux bêtes étaient très calmes, mais à peine la porte de séparation des cages fut-elle ouverte, que le lion et la lionne montrèrent une agitation extrême.

Tout à coup, le lion bondit, se campe en face de la lionne et fait entendre un épouvantable rugissement; la lionne, de son côté, paraît furieuse.

Ils s'élançent l'un contre l'autre; on court chercher des piques afin d'empêcher les bêtes de s'entre-déchirer.

Mais il est trop tard.

Le lion, en un élan prodigieux, se jette sur la lionne. Le spectacle est horrible. Les griffes s'enfoncent dans les chairs, le sang jaillit.

Tous les fauves enfermés dans la section des animaux poussent des hurlements curieux qui glacent d'horreur les assistants terrifiés.

Après une courte lutte, le lion enfonce ses crocs dans la gorge de la lionne, qui tombe pantelante et meurt quelques secondes après.

Puis le lion s'est acharné sur le cadavre.

Tous les fauves des cages environnantes ont montré pendant toute la journée, une agitation extrême.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1fr 50

Bourse de Paris

Cours du 28 octobre 1891

RENTES

Table with 2 columns: Rentes and Values. Rows include 3 0/0 perpétuel, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 Emprunt 1891, 4 1/2 0/0 1883.

Valeurs Françaises

ACTIONS

Table with 2 columns: Actions and Values. Rows include Banque de France, Crédit Foncier, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, etc.

BULLETIN FINANCIER

du 28 octobre 1891

A l'exception de nos rentes le marché n'est toujours pas satisfaisant. La campagne continue toujours contre les fonds étrangers. La liquidation a été facile à Londres, les reports modérés, mais on sait que souvent le taux de reports a des conséquences toutes différentes de celles qu'ils paraissent indiquer.

Le 3 0/0 est à 95. 97 1/2, le nouveau à 94.95. Le Foncier se relève un peu à 1246.55 mais les autres actions de nos sociétés de crédit sont toujours lourdes.

La Banque de Paris qui avait repris à un moment à 755 revient à 750 en clôture.

Le Crédit Lyonnais finit à 79, le Crédit mobilier est calme.

Comme nous le disons plus haut, les fonds étrangers ne sont pas brillants. Légère reprise sur l'Italien et sur la rente extérieure. Le Portugais baisse tout doucement.

L'émission annoncée de 25 millions de bons au trésor Portugais, ayant pour conséquence de porter la dette flottante après de 80 millions n'est pas faite pour amener de la hausse. Berlin qui fait aujourd'hui sa liquidation pèse sur les fonds Russes.

En Banque, nouvelle baisse des valeurs de cuivre. L'Alpine est mieux tenue à 157.20. L'action Fortis se négocie aux environs de 50 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint

Extension de la durée des Billets aller et retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, du vendredi 30 octobre inclus au lundi 2 novembre inclus seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 3 novembre.

Les billets de même nature délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours. 2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur

les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
4 — 30 %
5 — 35 %
6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

SALLES (Aude)

Trois personnes de ma paroisse, qui ont fait usage des Pilules Giequel, se montrent très satisfaites des effets obtenus contre la migraine, et surtout contre des constipations chroniques, invétérées, qu'aucun remède n'avait pu soulager.

Abbé SABATIER, curé de Salles d'Aude.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

A LOUER

UN APPARTEMENT

RESTAURÉ A NEUF

Maison LUTZY, aux Hortes

AU PROPHÈTE

PLANACASSAGNE

Boulevard Gambetta, 91, en face le Monument CAHORS

Fabrique de couronnes funéraires

EN PERLES, MÉTAL ET IMMORTELLLES Réparation de vieilles couronnes

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1er Juillet 1891.

Table with 4 main columns: De Paris à Toulouse, De Toulouse à Paris, and two sub-columns for each. Includes train numbers, departure/arrival times, and class types (Express, Omnibus).

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

Table with 4 columns: De CAHORS à LIBOS, De LIBOS à CAHORS, De CAHORS à CAPDENAC, De CAPDENAC à CAHORS. Lists train numbers and times.

MONITEUR des RENTIERS

10, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

52 numéros de 16 pages, 2 fr. par an, en timb. ou mandats-poste. Journal impartial, bien renseigné, donnant tous les tirages PRIME GRATUITE. Chaque abonné reçoit franco à domicile, LE MANUEL DES CAPITALISTES. BEAU VOLUME, contenant : Dictionnaire financier ; Notice détaillée sur fonds d'Etat, Villes et Départements, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs industrielles, Listes des Valeurs à lots non réclamées.

GUERISON Certain et Radicale Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÉTODÉ PLAIÉS-ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat. Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris. Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines. Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre. La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'École de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.